



Relevé de décisions du 29 juin 2021 en visioconférence

9h30-12h30

Étaient présents : Eddy Khaldi ; Marie-France Contant ; Martine Deldem ; Chantal Detrez ; Patrick Devos ; Philippe Foltier ; Philippe Gallier ; Catherine Haensler ; Camille Hybois ; Michel Lafont ; Catherine Le Guen ; Frédéric Masson ; Robert Piquet ; Bernard Racanière ; Françoise Riss ; Dominique Roblot ; Nicole Tavarès ; Brigitte Vaugne ; Christian Vignaud ; Edith Semerdjian.

Jean-Pierre Bonin : auditeur.

Excusés : Martine Gaudin-Quirion ; Jacques Manceau ; Mireille Sabattier ;

Absents : Jean-Claude Coeugnet ; André Rongière.

10h10 : Dominique ROBLOT quitte le CF pour motifs personnels

1/ Adoption de l'ordre du jour du Conseil fédéral et inscription des questions diverses :

L'ODJ est adopté à l'unanimité.

Ajouter le Règlement Intérieur du Conseil fédéral.

2/ Relevé de décisions du 25 mai :

Le Rapport d'activité est adopté ; il paraîtra dans le prochain Délégué n° 268

Le Rapport d'activité est voté par tous les Conseillers sauf une abstention : Catherine LE GUEN

La circulaire de rentrée de l'Éducation Nationale est parue

L'enquête sur la violence à l'école : 2155 réponses à ce jour

3/ Appel à candidatures des Conseillers Fédéraux et des Vérificateurs aux Comptes :

C'est une décision individuelle où le candidat est habilité et présenté par l'Union pour être en harmonie avec elle. La candidature est ensuite validée par le Conseil fédéral dans le respect des statuts et du Règlement intérieur fédéral applicable à l'ensemble des DDEN et des Unions et **le Règlement du Conseil fédéral afférent au fonctionnement de cette instance**. Disposition rendue nécessaire par quelques comportements individualistes ou déviants qui ont nécessité l'adoption de ce texte par les membres du Conseil fédéral. Le précédent Conseil Fédéral a décidé de revoir ce Règlement du Conseil fédéral adopté à l'unanimité le 9 septembre 2019.

Ayant déménagé dans d'autres départements et n'étant plus DDEN, Jean-Claude Coeugnet et André Rongière qui ne souhaitent pas être renouvelés comme DDEN, ne peuvent plus siéger au CF à partir du 1er septembre parce qu'ils ne seront plus DDEN.

Les candidatures au Conseil fédéral doivent être reçues à la Fédération avant le 3 septembre 10h00 pour être entérinées le 8 septembre au Conseil fédéral.

Postes à pourvoir : 11 dont 2 pour 2 ans et 1 pour 1 an

Les vérificateurs aux comptes sont renouvelables tous les ans. Un appel à candidatures est aussi lancé.

4/ Règlement du Conseil Fédéral

a) Volet fonctionnement

Il y a une obligation de respect des décisions prises en CF, même si on ne les a pas votées, c'est l'application du principe essentiel de Démocratie. Les absences prolongées de certains membres depuis le Congrès de Rennes ont posé problème. Quand on ne peut plus assumer sa charge, on démissionne.

Pour la représentation extérieure, c'est statutairement le Président qui délègue. Nos statuts ont besoin d'être réadaptés (datent de 1974). Nous avons décidé lors du Conseil fédéral précédent de mettre en place une commission de réflexion et de proposition de révision de nos statuts. Cependant ils doivent rester en conformité avec notre « Déclaration d'utilité publique ».

b) Volet financier :

Ajout de quelques points de détail

Le seul point nouveau : la prise en charge du Km est de 0,32€

Le remboursement des déplacements sera fait sur la base d'un billet de 2de avec la carte Avantage, qui est aussi remboursée. Envoyer l'original de la facture SNCF en temps voulu.

Certains membres du CF n'ont pas respecté les règles d'obligations du texte. Ce nouveau RI du Conseil fédéral modifie fort peu celui du 9 septembre 2019 adopté à l'unanimité.

Le nouveau texte concernant le Règlement du Conseil fédéral est à renvoyer **signé par les Conseillers fédéraux**.

Votent pour tous les présents, sauf votent contre : Chantal DETREZ ; Catherine LE GUEN ; Dominique ROBLOT, Brigitte VAUGNE

-Fiche d'inscription au Congrès :

Les inscriptions des Unions sont conformes à la décision du Conseil fédéral du 25 mai 2021. L'inscription va partir vers les Unions pour parvenir avant le 20 juillet pour réserver notre séjour.

Une relance sera faite le 12 juillet.

Rappel tous nos documents se trouvent tous sur l'Intranet sur l'espace dédié au Conseil fédéral.

La fiche transport sous forme de formulaire, sera envoyée début septembre à tous ceux qui se seront inscrits au congrès.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Congrès aura 2 temps forts :

- **Réfléchir sur nos missions durant ce nouveau mandat quadriennal**
- **Développer les DDEN sur les 3 départements « concordataires »**

Devant le manque de reconnaissance institutionnelle, le Congrès devra envoyer une « Adresse » aux autorités et à l'Éducation nationale, pour asseoir notre fonction dans cette situation préélectorale. Cette « Adresse » sera destinée aux candidats à l'élection à la Chambre des Députés et à l'élection présidentielle. Le Congrès ayant une journée de plus, le vendredi, nous ferons un communiqué ou une conférence de presse et une Table ronde avec des représentants des communes et des responsables institutionnels de l'Éducation nationale.

Un livre « les DDEN d'hier à aujourd'hui » de Jean-Marie GILLIG sera publié pour le Congrès et participera à mieux faire connaître notre fonction qui s'inscrit dans l'histoire de l'Éducation. Notre association est reconnue comme « complémentaire de l'enseignement public ».

5/ Enquête :

À ce jour : **2317 réponses**. Les résultats sont très contrastés. On passe de 0 à 4 Unions départementales qui dépassent la centaine. La nouvelle Union des Bouches-du-Rhône a effectué un gros travail avec 94 réponses. L'enquête se poursuivra à la rentrée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre 2021.

Une synthèse sera faite pour le Congrès du 18 au 21 novembre avec, au préalable, une conférence de presse le 3 novembre qui serait précédé par une demande de rencontre avec le Ministre de l'Éducation nationale.

Chaque Conseiller Fédéral doit s'investir auprès de son Union.

6/ Les Unions :

Bouches-du-Rhône :

Notre nouvelle Union des Bouches-du-Rhône poursuit tranquillement son implantation et son recrutement en participant très activement aux activités fédérales avec près d'une centaine d'écoles qui ont participé à l'enquête en cours.

L'assignation de référé déposé par l'ex-Union pour réintégrer la Fédération ne prospère pas, elle a été reportée au 12 novembre 2021. Curieux pour un référé qui est destiné, en principe, à répondre à une urgence. Face à leur impasse juridique, cette association revendique désormais une médiation en oubliant qu'aucune cotisation en 2020 n'est enregistrée à notre Fédération.

De fait, notre Fédération a été contrainte de déposer un recours pour « **faux et usage de faux** » contre les allégations et documents mensongers produits par l'ex-Union des Bouches-du-Rhône. Cette association a validé et signé, lors de son AG un compte de résultat financier prétendant avoir versé la totalité des cotisations et abonnements 2020 de ces membres à la Fédération, certains d'entre eux découvrent la supercherie. Alors que nous arrêtons nos comptes fédéraux pour 2020, notre Fédération ne peut admettre, dans ceux-ci, ce faux produit par l'ex-Union des Bouches du Rhône.

Par ailleurs cette association de l'ex-Union, qui n'appartient plus statutairement à notre Fédération, occupe, depuis longtemps, une école marseillaise mis à sa disposition par les anciennes municipalités dont l'actuelle lui demande maintenant de payer un loyer. Notons que cette école est aussi le siège d'une vieille structure régionale DDEN constituée il y a 15 années, sans activité réelle hors financière. Notons qu'actuellement elle est, composée et gérée financièrement, exclusivement par les ex responsables de l'ex-Union 13 Georges Molinard et Patrick Krikorian.

Les Alpes de Haute- Provence et la Corse du Sud n'ont versé aucune cotisation au titre de leur Union. Après les multiples relances de 2020, un courrier recommandé leur a été adressé pour leur indiquer la fin de leur affiliation à la Fédération. Des membres peuvent continuer de cotiser à titre individuel.

Corse du Sud : constatons que cette Union qui reçoit les informations fédérales, n'a, à notre connaissance pas d'activité, ni ne s'abonne au Délégué. Malgré des relances, il n'y a pas de communication de cette Union. Sauf 6 adhésions individuelles ont été adressées à la Fédération fin juin 2021 après notre courrier recommandé.

Décision : on accède aux demandes d'adhésion à titre individuel à compter de 2021 de 6 DDEN de Corse du Sud qui viennent de transmettre une cotisation fin juin 2021. Mais aucune cotisation n'a été perçue dans les délais habituels en 2020. De fait cette Union n'est plus affiliée à la Fédération comme celle des Alpes de Haute Provence qui n'a toujours pas répondu à notre lettre recommandée.

Vote : unanimité

Maine- et -Loire :

Deux DDEN exclus de l'Union de Seine- Saint- Denis, veulent se faire nommer dans le Maine- et- Loire, et sont proposés sur la liste du CDEN de ce dernier département avec l'opposition de son Union.

La Fédération n'acceptera pas leur adhésion et un courrier sera adressé à l'Union du Maine- et- Loire et au DASEN, dans ce sens.

Vote : unanimité

Paris :

Des candidatures transmises par la Fédération à l'Union ne sont pas présentées au DASEN ou retardées. Le Conseil fédéral décide d'inviter le Président de l'Union de Paris à un nouveau dialogue pour essayer d'aplanir les incompréhensions afin d'aider au développement réciproque de l'Union et de sa Fédération.

Vote contre : Catherine Le Guen

7/ Communication :

Le prochain Délégué portera sur le Congrès et la communication.

Les textes doivent remonter avant le 14 juillet. Il paraîtra la 3^e semaine de septembre.

La Lettre du DDEN de rentrée portera le n° 200

Certains ignorent que le site Intranet contient toutes les informations et les outils nécessaires aux DDEN, y compris les circulaires et la Lettre. Il est nécessaire de demander une accréditation.

8/ Laïcité :

Le SE-UNSA présidera le CNAL pour l'année qui vient.

Une fête de la laïcité a eu lieu à Paris autour de la statue du Chevalier de la Barre, organisée par le Collectif Laïque National. Les DDEN avaient leur stand tenu par l'Union du Val-de-Marne et ont eu des contacts très intéressants. Quatre candidatures de DDEN sont arrivées à la fédération et transmises aux Unions. L'article de Charles Coutel relatif à cette fête figure dans la Lettre du DDEN.

Rapport OBIN :

Consacré à la formation des enseignants sur la laïcité, remis au Ministre. Nos outils pourraient être utiles (Plaquette Laïcité, nos 2 expositions...)

Attendons la suite...

9/ Concours :

Le calendrier a été envoyé aux Unions

« **Se construire Citoyen** » : la remise des prix au niveau national est prévue en janvier, sous réserve

« **Les Ecoles Fleuries** » ont reçu leurs diplômes lors des remises de prix départementaux.

Il faudra modifier les livrets pour ajuster les calendriers et privilégier les remises de prix au niveau départemental en attendant une reprise normale.

Les livrets sont à adresser aux IEN pour qu'ils informent les écoles.

10/ Finances :

Le bilan est provisoire pour 2020, la commission des vérificateurs aux comptes se réunira le 7 septembre pour faire valider les comptes par le Conseil fédéral du 8 septembre 2021.

Excédent 2020 : 23 241, 91€. Cela n'a pas une grande signification, 2020 étant une année particulière.

Les modifications seront marginales, le personnel étant en chômage partiel avec les aides de l'État

Le projet de budget 2021 : il est déficitaire

La subvention du ministère est de 5000€ ; celle de la CASDEN de 3000€.

Il y a eu peu de déplacements du fait de la crise sanitaire.

Cotisations maintenues à l'identique en 2021 :

Pour les Unions : 1637 à ce jour

15 Unions n'ont rien versé ; plus de la moitié n'avait rien envoyé le 15 mai

Dernier rappel le 31 octobre avant le Congrès des 19 au 21 novembre.

11/ Congrès d'OBERNAL :

Le Congrès se tiendra du vendredi 19 novembre 9h00 au dimanche 21 novembre 12h00.

L'arrivée est prévue le 18 en début d'après-midi.

Nous aurons la publication de Jean-Marie Gillig sur notre histoire.

Seront invités les Recteurs du Grand-Est (Strasbourg-Nancy), le DASEN du Bas-Rhin, l'association des Maires de France. Nos 3 Unions seront organisatrices et soutenues par la Fédération.

La **Résolution** ou **Motion** spécifique sera à adopter lors du Congrès. (À mettre en place début septembre).

Le prochain CF aura lieu le 8 septembre 2021.

Eddy Khaldi

Edith Semerdjian

VOTE POUR : tout le Conseil fédéral sauf 1 abstention *Dominique Roblot*